que. C'est, en fait, un mandat de confiance qu'il a donné à la commission, dont, par conséquence, toutes les propositions ont chance, dès à présent, de rallier la majorité. Si la Chambre des députés avait procédé de la même façon, il est certain que sa besogne serait de beaucoup plus avancée.

Le gouvernement ne s'attendait pas à ce que la majorité sénatoriale prendrait aussi nettement parti en faveur de la proposition Baragnon, et il est, dit-on, fort embarrassé. Notez que, sur les neuf commissaires, il n'y en a que deux qui soient hostiles à la proposition. Celle-ci sera donc adoptée haut la main, et M. Cazot, qui a renié la parole qu'il avait donnée à M. Henri Fournier dans la séance du 3 mars dernier, en sera pour sa courte honte.

Malheureusement, quelle que soit la diligence que mettra la première chambre à voter le projet afin qu'il puisse prévaloir le 6 mai, date à laquelle commencent les examens pour l'auditorat de 2e classe, il est très probable que l'opposition de la Chambre des députés l'empêchera d'aboutir favorablement. Il faut s'attendre, en effet, le mauvais vouloir du ministère aidant, que la majorité du Palais Bourbon le repoussera, et si, comme il arrive quand il y a conflit, une commission mixte est nommée pour arranger l'affaire, cette commission en aura au moins pour quelques semaines avant de présenter une solution législative. En tout cas, la manifestation sénatoriale n'en aura pas moins démontré à nos gouvernants qu'ils ont tort de compter sur la soumission du Sénat, où même les républicains modérés n'entendent pas être à la dévotion de l'opportunisme *per fas et nefas*.

La leçon profitera-t-elle à M. Gambetta ? J'en doute pour mon compte. Quoi qu'il en soit, la première chambre aura gagné en considération vis à vis du public qui ne se plaindra jamais de son trop d'indépendance.

Ce que j'écrivais, hier, au sujet de l'ajournement en quelque sorte indéfini de la réforme de la magistrature, se trouve confirmé par l'avis donné par le ministre de la justice à M. Lecherbonnier qu'il allait déposer un nouveau projet, lequel serait sans doute renvoyé à la commission qui devrait alors l'examiner et par suite modifier son rapport. Le retard qui en résultera achèvera d'enlever toute illusion aux organes radicaux qui croyaient encore que le gouvernment avait réellement la volonté de suspendre l'inamovibilité ; aussi faut-il voir comment ils traitent M. Cazot et ses collègues. Quant aux opportunistes qui sont, bien entendu, dans le secret de la comédie, ils affectent de ne pas désespérer encore ; mais il est bien peu de naïfs, même parmi leur clientèle, qui les prennent au sérieux.

Vous savez que, pour établir le système de la gratuité de l'enseignement primaire, deux systèmes sont en présence, celui de la Commission qui tend à tout concentrer entre les mains du gouvernement qui serait le seul dispensateur des centimes votés par les communes et celui de M. Ferry, qui entend, au contraire, que les communes organisent et administrent elles-mêmes la gratuité aussi bien avec leurs ressources propres qu'avec la subvention de l'Etat. Mais comme il est impossible que la gratuité ne soit pas à l'état d'exception si le gouvernement ne lui vient pas largement en aide, c'est toujours en une dépense d'une cinquantaine de millions à inscrire au budget que réside la question.

M. Jules Ferry l'a démontré aujourd'hui à la Commission pour ce qui touche au système de l'administration de la gratuité par l'Etat, en ajoutant que, même dans ce cas, les communes auraient une charge de 18 centimes par tête d'imposé. Le ministre de l'instruction publique en ajoutant que, dans son système, la charge des communes ne serait que de huit centimes additionnels, a oublié d'indiquer à combien se monterait la subvention de l'Etat, ce qui permet de supposer qu'elle serait, à peu de chose près, égale à celle nécessitée par l'autre système. Or, le budget peut-il s'imposer un pareil sacrifice annuel sans dommage pour les finances de l'Etat et les intérêts des contribuables voués indéfiniment aux surcharges d'impôts? C'est au gouvernement à en décider. Dans ces conditions, vous penserez sans doute que la gratuité, très-belle en théorie, a encore beaucoup de chemin à faire avant de devenir une réalité, et que ses promoteurs aussi bien que ceux de l'obligation et de la laïcité sont ou des ignorants ou de purs charlatans.

Ne prenez pas davantage au sérieux le projet d'organisation municipale émané de MM. Pascal-Duprat et Folliet, dont la commission de 22 membres a été nommée, hier, par les bureaux. Cette proposition, d'un ensemble si vaste et si complexe, n'a aucune chance d'aboutir d'ici au mois d'Octobre 1881, de l'aveu de tous les membres sensés de la gauche qui sont unanimes pour déplorer l'abus qui est fait à son occasion des moments de la Chambre aujourd'hui si préceux. C'est tout au plus si on détachera de ce projet la partie relative à la nomination des maires, afin de régler cette question avant les élections que doivent faire à la fin de l'année les conseils municipaux renouvelés.

En dehors des commentaires suscités par les projets des commissions dont je viens de vous parler, il y a absence complète de nouvelles politiques. Quelques députés prétendaient, dans les couloirs, que M. Léon Say ayant été vivement réclamé par le nouveau cabinet anglais pour traiter les questions se rattachant au renouvellement des traités de commerce entre les deux pays, sa candidature à la présidence du Sénat se trouvait abandonnée et remplacée par celle de M. Leroyer. On croit peu à ce bruit par l'excellente raison que M. Gladstone et ses collègues à peine installés, n'ont évidemment pas eu le temps encore d'exprimer un désideratum quelconque au sujet soit du successeur de l'amiral Pothuau, soit des futurs négociateurs pour les traités de commerce anglo-français.

Diogène du *Mot d'Ordre* (Félix Pyat) vient enfin et non sans peine, de s'incliner devant le choix qu'a fait de Blanqui le comité socialiste Lyonnais pour être le candidat du parti à la prochaine élection législative du chef-lieu du Rhône. Diogène n'espérant plus que dans le refus de Blanqui d'accepter cette candidature, autant dire que Trinquet n'a plus décidément aucune chance de se voir porter à la députation.

La Bourse a conservé ses hauts cours d'hier. On pense que la liquidation de fin de mois se fera dans de bonnes conditions.

M. Jules Ferry a fourni, ce matin, de nouvelles explications à la commission de l'instruction primaire. On sait que le système de la commission a pour but de centraliser entre les mains de l'Etat les ressources que les communes et l'Etat lui-même affectent à l'enseignement primaire. Ces ressources comprendront : 1° les 4 centimes communaux institués par l'article 40 de la loi de 1850 et l'article 7 de la loi de 1875, qui, de facultatifs, deviennent obligatoires ; 2° les 4 centimes départementaux institués par les mêmes articles, qui deviendront également obligatoires; 3° les 10 centimes institués par la loi de finances de 1876 dans le but de faciliter la gratuité et qui deviendront également obligatoires.

4° Enfin des ressources générales du budget de l'Etat qui serviront à compléter les insuffisances des ressources communales et départementales. D'après la commission, toutes ces ressources seraient centralisées au Trésor public en un fonds commun et ce serait l'Etat qui subviendrait à toutes les dépenses.

Le Ministre de l'instruction publique, dans son système, laisse au contraire la charge de l'enseignement primaire au compte des communes, sans imposer à l'Etat aucune charge nouvelle. Vous voyez d'ici l'étendue des dissidences.

M. Jules Ferry voudrait 1° une imposition extraordinaire de 4 centimes additionnels au principal des 4 contributions directes qui, de facultative que la faisait la loi de 1867, deviendra obligatoire ; 2° Un prélèvement d'un cinquième sur les revenus ordinaires suivants des communes ; revenus en argent des biens communaux, part revenant à la commune sur la taxe des chevaux et voitures et les permis de chasse ; taxe des chiens ; produit brut des octrois ; enfin, droits de voierie et droits de location aux halles, foires et marchés. Dans ce système, l'Etat continuerait aux communes les subventions qu'il leur accorde actuellement. On ne sait encore ce que décidera la commission qui semble toujours hostile aux idées du ministre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA

Séance du 30 avril 1880.

La Chambre entre en séance à 2 heures et demie.

On discute l'élection de M. Georges de Cassagnac.

Cet élection est validée.

L'élection de M. Labadié est validée.

La discussion des tarifs commence.

La Chambre adopte le droit de 6 fr. sur les amidons.

Elle reprend la discussion sur les huiles minérales, après une longue discussion dans laquelle les droits sur le pétrole sont combattus notamment par MM. Viett et Rouher.

L'amendement Lerois est rejeté.

Les droits de 18 francs sur les huiles brûlées, de 25 fr. sur les huiles raffinées sont adoptés.

L'ensemble de la deuxième section des tarifs est adoptés.

M. VIETTE demande l'exécution des droits sur les vins.

Les vins, dit-il, doivent être traités comme les blés.

M. DEVÈS soutient les droits.

M. ROUHER accepte les droits temporaires de 4 fr. 50 pendant le temps des négociations avec l'exemption dans les traités de commerce.

L'amendement Viette, supprimant les droits sur les vins est repoussé.

La séance est levée.

INFORMATIONS

Le gouvernement paraît redouter, dit-on, qu'une manifestation ne se produise aux funérailles du général Vinoy.

On parle depuis hier de la candidature de M. Dufaure pour la présidence du Sénat. Cette combinaison aurait été imaginée par les membres du centre gauche qui soutiennent le gouvernement. M. Gambetta y serait favorable, car ce qu'il redoute surtout c'est le succès de M. Jules Simon.

L'ambassadeur de France à Vienne a annoncé à M. de Freycinet que le comte de Chambord s'était refusé à publier un manifeste contre les décrets du 29 mars, malgré les pressantes sollicitations de ses amis politiques.

La *Correspondance Nationale*, rédigée par des amis du prince Napoléon, déclare dénuée de tout fondement la nouvelle donnée de la publication prochaine d'un second manifeste du prétendant bonapartiste.

Deux autres organes jérômistes, l'*Ordre* et l'*Estafette* s'associent au démenti de la *Correspondance Nationale* en déclarant qu'il n'y a pas un mot de vrai dans les renseignements donnés à ce sujet.

Bulletin Economique

M. le Président de la Chambre de Commerce nous communique les circulaires ci-après de M. le ministre du Commerce :

» Paris, 13 mars 1880.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous informer qu'un comité s'est constitué à Francfort pour y organiser une exposition d'objets brevetés en Allemagne où portant des marques de fabrique déposées dans ce pays, ainsi que de tous les accessoires de nature à faire mieux ressortir l'utilité et l'usage des objets brevetés.

» Les étrangers pourront participer à cette exposition, qui aura lieu du mois de mai 1881 au mois d'octobre suivant. Leurs demandes seront reçues jusqu'au 1er avril 1880 ; celles qui arriveront postérieurement à cette date seront accueillies dans la limite des emplacements demeurés libres.

» D'après les renseignements fournis par M. le consul général de France à Francfort, le Comité d'organisation fait les démarches nécessaires pour obtenir l'entrée et la sortie en franchise des produits venant de l'étranger et destinés à l'exposition. Il sollicite également la reconnaissance officielle de l'exposition, afin que les objets non brevetés ou déposés puissent être exhibés sans que les intéressés perdent le droit de réclamer ultérieurement, soit un brevet, soit l'inscription sur le registre des marques de fabrique.

» Je vous communiquerai, dès qu'elles me parviendront, les informations nouvelles que me transmettra M. le ministre des affaires étrangères relativement à l'exposition de Francfort.

» J'ai l'honneur de vous prier de m'accuser réception de la présente circulaire et de porter d'urgence les renseignements qu'elle renferme à la connaissance des industriels et les commerçants de votre circonscription.

» Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

» P. TIRARD. »

Paris, le 26 avril 1880.

« Monsieur, le 13 mars dernier, je vous ai informé qu'un Comité s'est constitué à Francfort pour y organiser une exposition d'objets brevetés en Allemagne ou portant des marques de fabrique déposées dans ce pays, ainsi que de tous les accessoires de nature à faire mieux ressortir l'utilité et l'usage des objets brevetés.

» D'après de nouveaux renseignements, les marques de fabrique ne seraient point admises à cette exposition qui sera spéciale aux objets brevetés, aux dessins et aux modèles de fabrique enregistrés en Allemagne conformément aux lois du 1er juillet 1877 et du 11 janvier 1876. D'un autre côté, le délai fixé pour l'envoi des demandes d'admission, qui devait expirer le 1er avril courant, a été prorogé au 1er juillet 1880. J'ai l'honneur de vous prier de porter d'urgence ces renseignements à la connaissance des industriels et des commerçants de votre circonscription, en les informant que je leur adresserai, sur leur demande, les formules d'adhésion qui leur seront nécessaires.

» Je saisis, d'ailleurs, cette occasion pour vous prier d'engager les patentés établis dans le ressort de votre chambre à effectuer le dépôt de leurs dessins ou de leurs modèles de fabrique au greffe du tribunal de commerce de Leipzig. D'après le Central Handels Register du 3 de ce mois, sur 176,325 dessins ou modèles déposés en Allemagne du 1er avril 1876 au 1er mars 1880, 27 seulement appartenaient à des Français.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

« P. TIRARD. »

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

On nous apprend que le Gouvernement vient d'envoyé les palmes d'officier d'académie, à M. Koszul, organiste à l'église Notre-Dame de Roubaix.

On ne peut qu'applaudir à cette marque de distinction, motivée par les brillants travaux que l'art musical doit à notre estimable concitoyen.

On sait quel beau succès a obtenu la fête de lundi, donnée au patronage Saint-Michel, en l'honneur de Mgr Monnier, en tournée de confirmation dans notre ville.

M. l'abbé Firmin, le zélé directeur du patronage, saisissant l'occasion favorable de présenter son œuvre, déjà féconde en résultats, à une des premières autorités de l'église dans le diocèse, a prononcé une chaleureuse allocution. Tout en établissant le caractère de ses travaux, comme nous l'avons dit dans le compte-rendu, M. l'abbé Firmin, cédant à un beau mouvement d'éloquence et de reconnaissance, a remercié avec des paroles pénétrées et dignes, les bienfaiteurs de l'œuvre.

Voici les termes de l'allocution:

Monseigneur,

En venant aujourd'hui pour la première fois nous visiter au soir d'une laborieuse journée de Confirmation, Votre Grandeur fait au patronage St-Michel un honneur qui nous touche profondément et dont nos annales garderont religieusement le souvenir; veuillez donc recevoir l'expression de notre vive gratitude. Toutefois, Monseigneur, la faveur que vous nous accordez nous comble de joie sans nous étonner aucunement. N'êtes-vous pas, en effet, en parfaite communauté d'idées avec le premier pasteur du diocèse, qui professe une si haute estime pour les œuvres catholiques, qui leur donne en paroles et en actes tant de marques de sa haute bienveillance, de sa tendre sollicitude ? Je ne puis résister au désir de raconter ici un souvenir personnel. Il y aura tantôt 2 ans, j'avais l'honneur d'entretenir Son Eminence de notre œuvre naissante ; un quart d'heure durant, malgré les fatigues de la retraite ecclésiastique qu'il présidait, notre auguste cardinal voulut bien me prêter une oreille attentive, me donner d'affectueux conseils, et il termina notre entretien — que je n'oublierai jamais — par ces paroles : « Cher abbé, je vous bénis vous et votre entreprise; je bénis aussi du fond de mon âme toutes les personnes qui vous aideront de leurs offrandes. Lorsque dans vos grands centres industriels de Lille, de Roubaix et de Tourcoing il se forme une œuvre comme la vôtre, je m'en réjouis comme de la création d'une nouvelle paroisse.»

Vous avez entendu, Messieurs et chers Bienfaiteurs, cette parole de notre illustre Pontife: il nous envoie aujourd'hui ses meilleures bénédictions par l'intermédiaire d'un autre lui-même.

Ne soyons pas surpris, du reste, messieurs, de voir l'épiscopat tout entier saluer de ses vœux, compler de ses faveurs toute œuvre qui tend la main au travailleur pour l'armer de force contre les sollicitations de l'erreur et du vice, car, on l'a dit, un grand problème est venu se poser dans la société moderne. Tandis que dans les familles plus favorisées par l'intelligence et par la fortune la religion a fait de nos jours les plus constants progrès, dans la masse du peuple, au contraire, l'indifférence et l'incrédulité tendent à gagner de proche en proche; c'est là une situation pleine d'alarmes et sur laquelle il serait aussi imprudent qu'inutile de vouloir fermer les yeux. Au siècle dernier l'impiété frappait au sommet pour renverser l'édifice social et elle n'y avait que trop réussi; aujourd'hui que ce sommet s'est raffermi elle reprend par la base son travail de démolition: la ferme, l'usine, l'atelier, le bureau, voilà les divers théâtres où elle opère de préférence par la parole et par l'action. C'est aux classes laborieuses qu'elle s'efforce de persuader que la religion avec ses dogmes et ses préceptes, est un mensonge et une duperie, que le tout de l'homme c'est d'amasser et de jouir, et que le néant est le dernier mot de nos destinées; c'est là qu'elle cherche à faire le vide dans les âmes pour n'y laisser debout sur les ruines de la foi et de la conscience que des appétits grossiers et des instincts pervers.

Qui d'entre vous, Messieurs, oserait me reprocher d'avoir chargé le tableau ? Non, hélas !.. je suis resté dans les limites de la vérité. Eh bien ! comment voulez-vous que le jeune homme de 18 ans, que l'enfant de 13 ans résiste tout seul à ce courant qui l'entraîne? Sa vertu — supposé même qu'elle ne soit pas scandalisée par ceux même qui ont mission pour le protéger — sa vertu, va sombrer infailliblement si une main amie et ferme ne vient diriger sa barque menacée par de si terribles écueils. Grâce à Dieu, chez nous, le Patronage se présente à l'enfant, au jeune homme, avec ses jeux, ses fêtes, ses bons conseils, son salutaire entourage, ses pratiques de piété; puis au Patronage succèdent les cercles catholiques ouvriers qui constituent autant de noyaux précieux autour desquels pourra se reformer la corporation chrétienne avec ses glorieuses traditions adaptées à des besoins nouveaux.

Monseigneur, Messieurs,

Notre œuvre, à nous, fonctionne depuis deux années environ. Grâce à la protection manifeste de l'archange St-Michel qui la couvre de sa puissante égide elle a marché d'un pas lent mais sûr. Nous avons pris l'enfant sur les bancs de l'école, alors que son cœur n'était pas encore flétri par le vice; nous avons développé chez lui les germes que la famille y avait déposés; nous nous efforçons de continuer dans son âme l'œuvre commencée par le zélé pasteur de cette paroisse, qui nous témoigne tant de confiance et de sympathies.

Nous continuerons notre travail, et quand le jeune homme sorti des années difficiles marchera d'un pas ferme dans la bonne voie, alors notre tâche étant terminée auprès de lui nous le passons aux cercles catholiques en lui disant comme la mère du petit Savoyard à son fils qui doit la quitter : Va, mon enfant, c'est pour ton bien,.. Dieu a déjà béni nos efforts ; parmi nos enfants, que nous sommes heureux de vous présenter, Monseigneur, il en est un bon nombre, et ce sont les plus grands, qui nous font concevoir de douces espérances... Vous avez bien voulu louer, Monseigneur, les proportions et l'heureux aménagement de notre local ; il me tardait de payer publiquement la dette sacrée de ma reconnaissance à tous ceux qui nous ont aidés dans notre tâche et je suis au comble de la joie en le faisant aujourd'hui devant votre Grandeur. Soyez bénis, nobles bienfaiteurs. »

Malgré la crise industrielle et commerciale qui pèse si lourdement sur notre grande cité depuis plusieurs années, la générosité proverbiale de nos excellents roubaisiens ne s'est pas ralentie; ils ont compris que pour l'œuvre capitale des patronages il fallait donner largement, que pour donner chrétiennement, il faut donner dans les circonstances difficiles; aussi, Messieurs, dans cet hiver mémorable qui sera marqué pour vous au livre de vie, votre zèle envers les pauvres a été grand, et pourtant, grâce à Dieu, nos œuvres catholiques n'ont pas souffert de vos dons extraordinaires versés dans le sein des pauvres. N'est-ce point à cet admirable dévouement qu'il faut attribuer le révirement des affaires si subit, si inespéré, si inexplicable qui vous rejouit depuis quelque temps ?

Nous vous félicitons bien cordialement et nous nous en rejouissons avec vous, Messieurs, croyant faire en cela acte de reconnaissance. Je serai franc, nous nous en réjouissons aussi un peu dans notre intérêt car vous y saurai, j'en suis sûr, reconnaître ce bienfait inattendu que Dieu vous octroie. Messieurs, nos constructions sont achevées, c'est vrai, mais bâtir n'est point payer. Vous voudrez certainement travailler à combler nos vides ; vous voudrez m'aider à réaliser notre vœu le plus cher.

Oui, il nous tarde d'ouvrir et de meubler notre chapelle, car un patronage sans chapelle est un patronage incomplet. Les aînés de nos enfants arrivés déjà à l'âge où l'on se forme définitivement, y viendront, grâce à vous, se former à la vraie et solide piété; tous y apprendront, par nos soins, à prier pour l'Eglise, pour la France et pour leurs généreux bienfaiteurs.

Les pèlerinages du mois de Mai, à la Chapelle de N.-D. de la Marlière, ont commencé ce matin.

Il faisait un temps superbe. La brise matinale était un peu fraîche, mais le ciel était plein de rayonnements.

Beaucoup de monde s'est pressé dans la gracieuse chapelle depuis le matin. (5.000 personnes au moins). Les messes se sont succédé et un grand nombre de communions s'y sont faites.

La chapelle était ornée de bannières et de guirlandes aux couleurs de la Ste-Vierge, du plus délicieux effet.

On ne saurait dire de quel air de fraîcheur, d'exquise émotion et de grandeur simple et touchante, a été revêtu ce premier matin, des pèlerinages à la Marlière, si chers au cœur tourquennois.

(Gazette de Tourcoing).

VOTE DES DÉPUTÉS DU NORD. — Voici le vote des députés du Nord dans le scrutin sur l'amendement de M. Haentjens au projet de loi portant fixation des tarifs de douane relatifs aux matières minérales (exemption des droits sur les pétroles bruts.)

Ont voté pour: MM. Brame, Cirier, Guillemin, des Rotours, Télliez-Béthune.

Ont voté contre: MM. Girard, Giroud, de La Grange, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Mention, Plichon, Screpel, Trystram.

N'a pas pris part au vote: M. Debuchy.

La Chambre n'a pas adopté.

Dans le scrutin sur la prise en considération de l'amendement de M. Lorois au projet de loi portant fixation des tarifs de douane relatifs aux matières minérales (dégrèvements des pétroles) les députés du Nord ont voté comme suit :

Pour: MM. Brame, Cirier, Debuchy, Guillemin, des Rotours, Telliez-Bethune.

Contre: MM. Girard, Giroud, de la Grange, Louis Legrand, Pierre Legrand, Mention, Screpel, Trystram.

N'ont pas pris part au vote: MM. de Marcère, Masure et Plichon.

La Chambre a adopté.

MM. de Marcère et Mention, députés du Nord, ont été nommés membres de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi de MM. André Folliet et Pascal Duprat, sur la loi municipale.

Un nouveau scandale vient de se produire, qui a profondément impressionné le quartier voisin de l'église Saint-Etienne, à Lille.

Hier, a une heure moins dix minutes, le prêtre qui portait le Saint-Sacrement à un mourant, s'est trouvé en face d'une bande d'une douzaine de jeunes gens qui venaient de passer le Conseil de révision, et qui parcouraient la rue en chantant.

Non-seulement ces malheureux n'ont pas interrompu leurs chants, et ne se sont pas découverts, mais l'un d'entre eux a poussé le cynisme jusqu'à donner un coup de sifflet.

Jamais, nous pouvons l'affirmer, pareil scandale ne s'est produit dans notre ville.

Nous apprenons que, par arrêté en date du 29 avril, M. le Préfet du Nord a autorisé la Compagnie de Picardie et Flandres à mettre en exploitation le chemin de fer d'embranchement d'intérêt local de Marcoing à Masnières.

La commission spéciale a reçu cette ligne jeudi.

Par décret du président de la République, en date du 20 avril courant, M. Arthur Lescarbotte, ex-principal clerc de Me Jossiez, huissier à Compiègne, a été nommé huissier à la résidence de Lille, en remplacement et sur la présentation de Me Tiprez, démissionnaire en sa faveur, et, en cette qualité, a prêté serment à l'audience du 29 avril.

L'établissement zoologique Bidel va quitter notre ville où il a obtenu le plus légitime succès pendant toute la foire.

Avant de quitter Roubaix, M. Bidel veut témoigner au public ses sentiments de gratitude et lui exprimer ses remerciements, en donnant demain deux représentations extraordinaires d'adieu.

C'est une heureuse idée pour les personnes qui veulent revoir les sujets importants du musée vivant de M. Bidel et surtout une bonne fortune pour celles qui n'ont pas encore pu se rendre compte des beautés que renferment le plus célèbre des établissements zoologiques en circulation.

Le théâtre Thomas Holden, donnera demain, dimanche, une matinée enfantine, à 3 heures. C'est une excellente récréation pour nos jeunes lecteurs qui ne manqueront pas une si belle occasion de se bien divertir.

Un commencement d'incendie s'est déclaré jeudi dans la filature de M. Boutemy, à Lannoy. Grâce à de prompts secours apportés par le personnel de l'établissement, on a pu s'en rendre maître en moins de dix minutes.

Les dégâts sont évalués à quelques milliers de francs.

On se rappelle de cet individu de Roncq, J.-B. Castelain lequel il y a deux mois, avait facilité la désertion d'un militaire dans les circonstances que nous avons racontées, en se revêtant de son uniforme.

Voici, de nouveau, Jean-Baptiste Castelain sur le tapis.

Il vient de dévaliser Louis Loridan, son voisin, en lui enlevant une partie de sa garde-robe. Les produits du vol ont été déposés au domicile d'Henri Ferlier qui par ce fait, est sous le coup d'une inculpation de recel.

Castelain, hélas, n'est pas un inconnu pour la justice. Il est assez rare de trouver un casier judiciaire aussi bien conditionné que le sien. Nous le mettons sous les yeux de nos lecteurs pour leur rappeler la maxime du Psalmiste : *Abyssus abyssum invocat*!

1° 30 juin 1857, 8 jours de prison pour abus de confiance.

2° 24 février 1863, 3 mois de prison pour violences envers des agents de la force publique.

3° 2 mai 1864, 40 jours de prison pour rébellion.

4° 3 octobre 1866, 6 mois de prison, pour coups et outrages à un agent.

5° 29 décembre 1871, 6 mois de prison, pour abus de confiance.

6° 16 septembre 1873, 8 mois de prison, pour bris de clôture et ivresse manifeste.

7° 18 octobre 1878, un an de prison, pour vol.

8° 21 octobre 1879, un an de prison pour vol.

9° et 10° Les condamnations qu'il a à encourir pour avoir aider à la désertion du militaire et accompli le vol relaté plus haut.

On a mis en prison, avant-hier, à Tourcoing, un petit drôle, Henri Claude, âgé de 10 ans. Ce gamin est le plus précoce mauvais sujet qu'il soit possible. Dernièrement il a été jugé pour avoir ocasionné un incendie dans une ferme. Son extrême jeunesse a établi en sa faveur un motif d'inconscience qui l'a fait acquitter. Cette fois-ci, Henri Claude s'est introduit dans une maison par une lucarne, et a dévalisé une garde-robe.

C'est un chapelet pris avec d'autres objets dans cette circonstance qui a fait connaître le petit voleur. Il avait donné ce chapelet à sa sœur. La personne volée le vit entre ses mains, et le pot aux roses fut découvert.

A propos de M. Dutilleul, sénateur, maire de Lille, nous trouvons dans une correspondance adressée de Lille à l'*Univers* l'anecdote suivante :

« Quelques jeunes gens suivaient la voiture de M. Dutilleul, où M. Ferry s'étalait en paletot gris, afin de faire honneur sans doute à la bande qui devait l'acclamer le soir. Ils poussaient un cri très-légal et très-constitutionnel. M. Ferry peut ne pas l'aimer, mais enfin il est bien obligé de reconnaître que le Sénat existe encore. M. Dutilleul, de son côté, était crispé. Il sentait bien que cette acclamation du Sénat n'était pas pour lui. Tout à coup, mû comme par un ressort, il se lève. « Mais le Sénat, crie-t-il, le voici! »

» Un rire universel lui répondit et le décontenança. Et puis, de tous côtés :

» — Non, non, ce n'est pas là le Sénat. »

La société industrielle du Nord de la France a donné son adhésion à la Société de géographie qui est comme on sait en bonne voie de formation à Lille, Douai, Dunkerque, etc.

La société de Géographie du Nord de la France a tenu séance jeudi soir, salle basse de l'hôtel-de-ville, à Douai. Environ cinquante sociétaires se sont rendus à cette réunion, parmi lesquels M. le sous-préfet, M. le recteur de l'Académie, M. le doyen de la Faculté des lettres, etc., etc.

La société compte déjà 469 adhérents, parmi lesquels 102 forment à ce jour la section douaisienne. Nous savons que de nouvelles adhésions sont assurées.

La réunion a nommé : Président : M. Foucin ; — Vice-présidents : MM. Bottin père, Desjardin, Lamour ; — Secrétaire général : M. Darsy ; — Secrétaires : M. Cornet, capitaine d'artillerie, et M. Faure, professeur à la Faculté de droit ; — Trésorier : M. Cardon, notaire ; — Trésorier adjoint : M. Courtecuisse.

MM. Farez, Guillet, Hardouin, Lafoscade, Meurant, Mille Corbitt, et Riémain ont été nommés membres du comité.

M. Darsy a donné lecture de la lettre suivante, qu'il a reçue hier soir :

« A bord de la *Véga*, le 21 avril 1880.

» Monsieur,

» Je viens de recevoir votre lettre du 9 avril 1880, dans laquelle vous me demandez de vous autoriser à insérer mon nom sur la liste des membres d'honneur de la *Société de Géographie du Nord de la France*. Je vous prie, Monsieur, d'accepter mes vifs remerciements pour cette distinction d'une Société dont les travaux auront pour moi un très grand intérêt, comme venant d'un pays qui a eu des relations si anciennes avec les peuples scandinaves.

» Acceptez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

» A.-E. NORDENSKIOLD. »

Avec l'adhésion flatteuse de M. Ferdinand de Lesseps, la nouvelle Société peut déjà mettre en ses archives l'adhésion non moins honorable de l'intrépide navigateur suédois.

Les journaux de Lille annoncent que les entrepreneurs de cette ville ont reçu la circulaire suivante qui leur a été adressée par leurs ouvriers :

« Monsieur le patron,

» Les tourneurs, outilleurs, ajusteurs et forgerons que vous occupez dans votre établissement, ont l'honneur de vous adresser la supplique suivante :

» Vous n'ignorez pas, monsieur le patron, que dans tous les établissements, le temps de travail est limité à dix heures.

» En dehors de notre ville, dans tous les grands centres métallurgiques, tels que Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Saint-Quentin et même en Belgique, la journée de travail est partout limitée à dix heures.

» Cependant, nous, nous faisons encore onze heures; nous venons donc, tous indistinctement, faire appel à vos sentiments d'humanité, et vous prier de limiter la journée de travail à dix heures, sans diminution de salaire.

» Nous osons espérer, monsieur le patron, connaissant vos sentiments, que vous accéderez à notre demande, et soyez convaincu que vos ouvriers reconnaissants et consciencieux feront leurs efforts pour alléger autant qu'il leur sera possible, le sacrifice que vous vous imposerez.

» Dans cet espoir, agréez, monsieur le patron, avec nos remerciements anticipés, les civilités de vos tout dévoués serviteurs.

» P.-S. — Monsieur le patron, veuillez, nous vous prions, le faire savoir avant le 15 mai 1880, par voie d'affichage dans votre atelier. »

Les candidats pour l'admission à l'école spéciale militaire sont informés que les compositions écrites se feront les 24, 25, 26 et 27 mai prochain, à sept heures et demie du matin, à Douai, pour le Nord et le Pas-de-Calais.

La Société de Gymnastique et d'Armes de Wazemmes-Lille, organise, avec le concours des sociétés de gymnastique et d'armes L'Ancienne, de Lille, et La Française, de Roubaix, une promenade gymnique à Haubourdin, pour dimanche prochain; le départ aura lieu du local de la rue Caumartin, à 8 heures 1/4 du matin.

MISE EN RECOUVREMENT

des Rôles de la Contribution

Sur les Voitures, Chevaux, Mules, Mulets

DE L'ANNÉE 1880.

Le Maire de la Ville de Roubaix, Chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique, Officier d'Académie,

Donne avis que lesdits rôles, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

Tout contribuable qui se croira surtaxé adressera au Préfet, dans les trois premiers mois de l'émission des rôles, sa demande en décharge ou réduction. Il y joindra la quittance des termes échus de sa cotisation, sans pouvoir, sous prétexte de réclamation, differer le paiement des termes qui viendront à échoir pendant les trois mois qui suivront la réclamation, et dans lesquels elle devra être jugée définitivement. (Loi du 21 Avril 1832, art. 28.)

Ne sont point assujetties aux droits de timbre les réclamations ayant pour objet une côte moindre de 30 francs. (Idem.)

Les demandes en remise ou modération doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent les faits qui y donnent lieu.

Roubaix, le 2 mai 1880.

CH. DAUDET.

Compagnie des tramways de Roubaix et Tourcoing.

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer les actionnaires de la Compagnie que l'assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 26 avril dernier, n'a pas réuni le nombre d'actionnaires exigé par la loi et les statuts pour pouvoir délibérer.

En conséquence, une nouvelle réunion des actionnaires est fixée au trois juin prochain, au bureau de Correspondance, 11, rus Laffitte, à Paris.

Pour assister à cette assemblée, il faut être propriétaire de vingt actions au moins, et en avoir effectué le dépôt huit jours avant la réunion, soit au bureau de la Correspondance, 11, rue Laffitte, à Paris, soit au siège social, 21, rue du Grand-Chemin, à Roubaix. 21427

MARESCHES. — Vendredi dernier un cultivateur de Maresches fit appeler un boucher de Sepmeries pour tuer trois bêtes malades à sa ferme, les bestiaux ne pouvant plus supporter un voyage.

D'autres bouchers furent également appelés qui ne craignirent pas de les acheter, et deux de ces bêtes furent dirigées vers Valenciennes. Malheureusement, le boucher de Sepmeries eut besoin, pendant le dépécement de se frotter l'œil; depuis ce moment la tête du malheureux est gonflée, et à l'heure où nous écrivons, son état est désespéré.

— BOULOGNE-SUR-MER. — On annonce la mort de M. le capitaine Robert, chevalier de la Légion d'honneur, commandant la gendarmerie de l'arrondissement de Boulogne.

— MONTREUIL. — Le cinquième concours de tir annuel aura lieu du 30 mai au 21 juin. La Société organisatrice offre 5,000 francs de prix, dont deux vases Bertin fond bleu, et un buste de Diderot en biscuit, le tout provenant de la manufacture national de Sèvres, don de M. le Président de la République.

— SAINT-OMER. — Mercredi est venu devant le tribunal correctionnel de Saint-Omer, un procès intenté par M. Rousselle, directeur de la musique communale d'Aire, au *Mémorial Artésien*, qui avait publié l'article suivant :

« Dimanche dernier, la *Musique municipale* donnait un concert sur la Grand'Place et les amateurs de musique s'y étaient donné rendez-vous, espérant se récréer à l'audition de quelques nouveaux morceaux, mais grand fut le désappointement de tous en n'entendant pour toute nouveauté qu'une fantaisie exécutée sur des *mirlitons*. »

Le *Mémorial* a été condamné à 16 fr. d'amende et à 25 fr. de dommages et intérêts, et à l'insertion dans deux journaux, le *Mémorial* et l'*Echo de la Lys*.

— AVESNES. — Le tribunal a rendu, mercredi, son jugement dans l'affaire intentée pour contrebande contre le sieur Ladrière, ex-maire de Bry, et consorts dont nous avons parlé.

Ladrière et Solau ont été condamnés chacun à un an d'emprisonnement, et Maton à trois ans, comme se trouvant en récidive légale, et tous trois solidairement à une amende de 64,000 francs.

Les autres inculpés, la femme Ladrière, Pierre Crasquin et Isabelle Crasquin, ont été renvoyés des poursuites sans dépens.

— DENAIN. — On nous écrit de Denain, qu'hier après-midi, un explosion de feu grisou s'est produite dans la fosse de l'*Escloss*. Elle a fait trois victimes. L'une est morte sur le coup; les deux autres ont été grièvement blessées. On craint que l'une d'elles ne succombe.

BÉTHUNE. — M. Merchez, actuellement sous-directeur à Lille, est nommé sous-directeur des contributions indirectes à Béthune, en remplacement de M. Lebon qui reçoit une autre destination.